

3,7 millions de salariés précaires en France

17 juin 2019



Les trois quarts des emplois sont des contrats à durée indéterminée, selon les données 2018 de l'Insee. 13,5 % des emplois sont précaires [1] ce qui représente 3,7 millions de personnes. Il s'agit principalement de contrats à durée déterminée (9,3 % du total des emplois) et d'intérimaires (2,6 %).

Évaluer le niveau de la précarité n'est pas chose aisée. Les apprentis par exemple reçoivent une formation. On pourrait les compter à part, même si leur contrat de travail est bien précaire. En revanche, les données de l'Insee n'intègrent pas les précaires non salariés dont une partie, surtout la moins qualifiée, est soumise aux aléas des contrats au jour le jour (voir encadré). Elles masquent aussi le fait que, malgré leur contrat à durée indéterminée, les moins qualifiés employés des PME sont peu protégés des fluctuations économiques. Enfin, ces données moyennes cachent l'impact de la précarité pour les jeunes.

Dans une période de chômage de masse, le statut de la fonction publique et le diplôme constituent une protection essentielle qui permet de se projeter dans l'avenir. La précarisation des statuts ne se généralise pas. Le marché du travail se fissure en deux univers opposés : des instables qui passent de CDD en intérim (surtout des jeunes peu qualifiés) et des salariés qui occupent des emplois stables (fonctionnaires, salariés qualifiés).

Répartition de l'emploi selon le statut

	Nombre en milliers	Répartition de l'emploi total en %
Non-salariés	3 168	11,7
Salariés	23 949	88,3
Contrats à durée indéterminée	20 290	74,8
Contrats précaires	3 659	13,5
- dont intérimaires	707	2,6
- dont apprentis	432	1,6
- dont contrats à durée déterminée	2 520	9,3
Ensemble	27 122	100

Et les trois millions d'indépendants ?

11,7 % des emplois – trois millions au total – sont occupés par des non-salariés : ils ne perçoivent pas de salaire mais vendent leur production (biens ou services). À l'intérieur de cet ensemble – dont on parle peu –, les inégalités sont extrêmes, aussi bien en matière de précarité que de niveau de vie. Quoi de commun entre l'artisan maçon soumis aux aléas du bâtiment et le chirurgien de renom dont la clientèle est assurée ? À l'évidence, il faudrait intégrer une partie des indépendants les moins qualifiés au sein des emplois précaires.

Photo / © jolly - Fotolia.com

[1] Salarié en intérim, en contrat à durée déterminée ou en apprentissage.

Pour en savoir plus :

- [Le temps partiel subi en France](#)
- [Les travailleurs pauvres en France](#)

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Emploi](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/etat-precarite-emploi>